



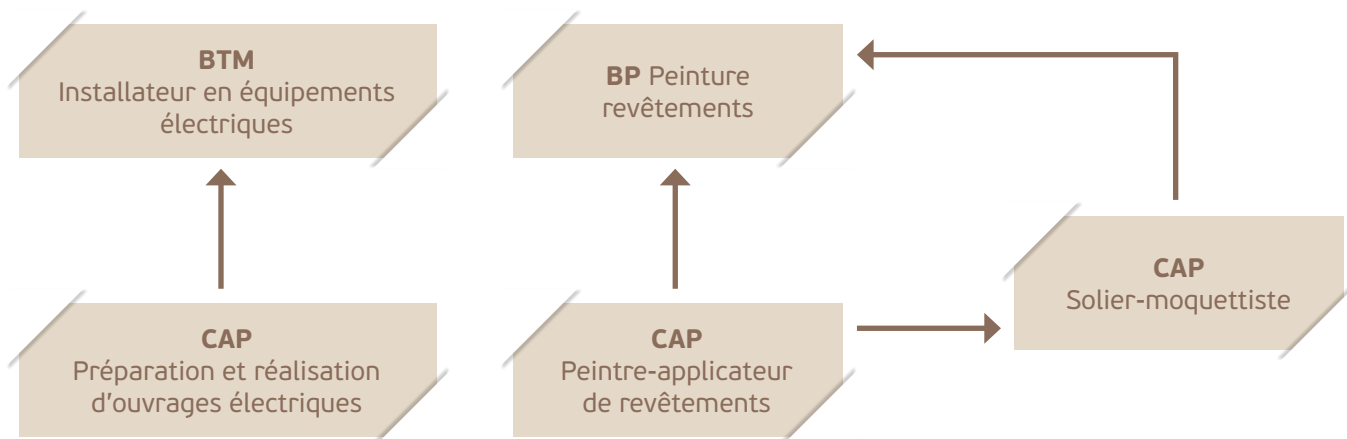
PEINTURE, SOLS, ÉLECTRICITÉ

Passerelle vers : les métiers du bâtiment

LE PEINTRE assure deux missions fondamentales : la protection et la décoration des bâtiments. En extérieur, le recouvrement permet au peintre d'assurer une protection efficace et durable dans le temps. En intérieur, après une préparation soignée des supports neufs ou à restaurer, il réalise des décors harmonieux avec l'application des peintures et des revêtements.

LE SOLIER-MOQUETTISTE assure la pose de revêtements tels que : sols plastiques, moquettes, sols végétaux... Il assure la dépose des anciens revêtements, fixe les sols et rattrape la planéité avec le ragréage. Il découpe et fixe les éléments en harmonisant formes et couleurs.

L'ÉLECTRICIEN met en place le réseau de câbles : tableaux électriques, dispositifs de sécurité... Il assure la réparation et la maintenance des équipements existants. Il prend en charge l'installation de matériels complexes : automates industriels, réseaux domotiques (gestion du chauffage, de l'éclairage, de la ventilation, alarmes incendie et intrusion...).



Possibilités de parcours individualisés

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

BTM : Brevet Technique des Métiers

BP : Brevet Professionnel



PEINTURE, SOLS, ÉLECTRICITÉ

CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques

2*
ans

Le titulaire du CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques est capable de :

➔ réaliser ou modifier l'installation d'ouvrages électriques dans des logements individuels et collectifs, des locaux tertiaires, des bâtiments industriels.

* 1 an après un autre CAP ou pour les profils spécifiques



BTM Installateur en équipements électriques

2
ans

Le titulaire du BTM Installateur en équipements électriques est capable de :

- ➔ préparer et organiser un chantier ;
- ➔ suivre son exécution et sa réception ;
- ➔ réaliser des opérations de maintenance préventive ou de dépannage ;
- ➔ chiffrer les coûts de fabrication, des temps dans une perspective d'optimisation ;
- ➔ informer, conseiller la clientèle ;
- ➔ planifier les travaux et organiser le travail de l'atelier ;
- ➔ encadrer une équipe ;
- ➔ à terme, créer ou reprendre une entreprise.



CAP Peintre-appliqueur de revêtements

2*
ans

Le titulaire du CAP Peintre-appliqueur de revêtements est capable de :

- ➔ préparer les supports ;
- ➔ appliquer de la peinture et des produits décoratifs ;
- ➔ poser du papier peint et des revêtements muraux ;
- ➔ poser des revêtements de sols ;
- ➔ effectuer des façades.

* 1 an après un autre CAP ou pour les profils spécifiques



CAP Solier-moquetteste

2*
ans

Le titulaire du CAP Solier-moquetteste est capable de :

- ➔ réaliser de façon autonome ou au sein d'une équipe, la pose de revêtement de sols ;
- ➔ organiser son activité, aménager son poste de travail ;
- ➔ reconnaître et préparer les supports ;
- ➔ poser le revêtement.

* 1 an après un autre CAP ou pour les profils spécifiques



BP Peinture revêtements

2
ans

Le titulaire du BP Peinture revêtements est capable de :

- ➔ exécuter des travaux de peinture de haute qualité, appliquer des produits décor en autonomie (faux bois, stuc, effets de matières) ;
- ➔ réaliser des travaux de préparation des supports et poser les éléments du décor en respectant les normes en vigueur (sécurité, environnement) ;
- ➔ s'adapter aux évolutions des matériaux, des techniques et réglementations ;
- ➔ appliquer et poser des revêtements muraux et de sols ;
- ➔ faire valoir ses compétences en encadrant une équipe et formant de jeunes apprentis ;
- ➔ suggérer des idées, conseiller les clients en matière de couleurs, de styles et de formes.



Peinture, sols, électricité

Faculté des Métiers CMA d'Ille-et-Vilaine

Campus de Ker Lann
Rue des Frères Montgolfier
35172 Bruz cedex
02 99 05 45 55

68 avenue de Marville
35400 Saint-Malo
02 99 40 69 52

facmet@fac-metiers.fr



Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Université Régionale des Métiers de l'Artisanat
Bretagne